

**Question 2**

Points

<b>Objectif évaluateur</b>	<b>1.1.1.1.1</b>	<b>Marchés publics</b>	<b>4 points</b>
----------------------------	------------------	------------------------	-----------------

**Situation de départ**

Les cantons et les communes sont soumis aux règles de la procédure d'adjudication des marchés publics. En d'autres termes : les mandats ne peuvent pas être attribués sans quelques clarifications préalables. Il faut en effet examiner, sur la base du volume estimé du marché, si les valeurs seuils sont dépassées et, si tel est le cas, voir quel type de procédure s'applique pour l'adjudication du marché.

Cette question est composée d'une partie (a.). Vous pourrez obtenir 4 points au maximum.

**Tâche**

- a. En tant que collaborateur d'une unité administrative, vous êtes chargé des achats et de la logistique des services de votre administration. Décrivez quel type de procédure doit être appliqué et justifiez votre décision.

Vous obtiendrez ½ point pour le bon type de procédure et ½ point pour la justification correcte.

Total : 4 points.

<b>Description du besoin, coût estimé</b>	<b>Type de procédure</b>	<b>Justification</b>
Les trois salles de réunion de l'unité administrative doivent être remeublées. Coût estimé : CHF 45'000.–		
Un mandat pour les travaux de nettoyage de deux bâtiments administratifs doit être attribué pour les cinq prochaines années. Valeur estimée du mandat : CHF 160'000.–		

1

1

**T 2**Points  
obtenus

Description du besoin, coût estimé	Type de procédure	Justification	Points
Trois voitures de fonction doivent être remplacées. Coût estimé : CHF 120'000.–			<b>1</b>
Construction d'une nouvelle salle de gymnastique. Coût estimé : CHF 8'000'000.–			<b>1</b>
<b>T 2</b>			
			Points obtenus